

Membre de la Fédération Suisse des Ludothèques

RÈGLEMENT « EMPRUNT UNIQUEMENT »

Il faut être **membre** de la ludothèque pour pouvoir y **emprunter** des jeux et des jouets. Chaque inscrit devient membre de l'association.

Le prix de l'inscription est de CHF 40.-/an. Tarif par membre individuel ou famille, dès la date d'inscription.

L'abonnement est valable pour tous les membres d'une famille durant une année.

Au moment de l'inscription une pièce d'identité du responsable, titulaire de l'abonnement doit être présentée.

Cette cotisation permet à la ludothèque d'élargir le choix de jeux/jouets proposé, d'entretenir le matériel mis à disposition.

Cet abonnement permet d'emprunter un à trois jeux à la fois, pour une période de 2 semaines.

Si le jeu **n'est pas rendu dans les délais**, une taxe de **Fr. 2.-/par jeu** sera perçue par semaine de retard

Avant d'emprunter un jeu, l'abonné doit contrôler que le jeu fonctionne et est en bon état car il s'engage à le rendre à la date prévue, propre, en bon état et complet.

Si tel n'est pas le cas, une contribution pour la réparation du dommage sera **exigée**, (nettoyage, remplacement de pièce manquante ou abîmée ou même remplacement du jeu entier selon le cas). Afin de **protéger** le matériel, l'abonné est prié **d'emporter** et de **rapporter** le **jeu** dans un **sac**.

Par ailleurs, la ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter des jeux prêtés.

En cas de **maladie ou infection contagieuse (exemple poux, punaises de lit)**, l'abonné <u>est tenu d'en informer les ludothécaires</u> afin que les mesures d'hygiènes nécessaires soient prises. La direction de la ludothèque se réserve le droit d'accepter ou pas les personnes contagieuses.

Les membres sont priés de signaler leur changement d'adresse ou de situation familiale. La ludothèque se réserve le **droit de ne plus accepter** un membre qui ne se conformerait pas au règlement.

| | Le comité de la Ludothèque |
|------------------------------------|----------------------------|
| Chêne-Bougeries, lu et approuvé le | |
| Signature | |